



## LA BARBARIE DES GOLDEN BOYS

Le premier roman  
dresse une formidable  
image de la finance  
contemporaine, dans  
un oasis tunisienne...

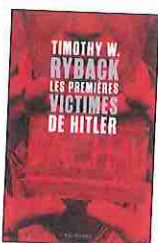


**Le Printemps des barbares**,  
de Jonas Lüscher, traduit de  
l'anglais par Tatjana Marwinski,  
125 p., 11,99 €.

Personne n'a encore parlé de  
ce qui est encore une république,  
proteste en vain contre le sort  
réservé aux anciens combattants  
juifs, puis lâche prise. L'opinion  
internationale proteste (la statue  
d'Hitler au musée de Mme Tus-  
saud à Londres est badigeonnée de  
sang). Mais, comme le résume  
l'auteur, les nazis « ne sont plus  
des intrus dans le système : ils sont  
devenus le système ». Le travail du  
substitut Hartinger est évidem-  
ment suspendu. Muté, le magistrat  
disparaît de la scène juridique.  
Mais pas pour toujours. En 1947,  
l'infructueux dossier d'inculpa-  
tion des SS de Dachau ressurgit  
miraculeusement. Confiée au  
major Warren Farr, l'un des pro-  
cureurs du tribunal de Nurem-  
berg, l'enquête avortée de 1933  
connaîtra une spectaculaire résur-  
rection. C'est elle qui permettra en  
effet de fonder juridiquement la  
notion de la responsabilité collec-  
tive des SS, en confirmant, écrit  
l'auteur, « que l'engagement dans  
la SS était volontaire, et que la ter-  
reur faisait partie intégrante de sa  
mission ». □

## LE PROCUREUR CONTRE LES NAZIS

Une enquête criminelle ouverte en 1933 à propos de Dachau  
rappelle la manière dont fut mise au pas la justice allemande.



**Le Livre** > *Les Premières Victimes  
de Hitler*, de Timothy R. Ryback,  
traduit de l'anglais par Cécile Arnaud,  
Editions des Équateurs, 320 p., 23 €.

**H**itler avait promis « qu'il  
s'imposerait par des  
moyens légaux et gouver-  
nerait ensuite par des moyens  
légaux », rappelle Richard J. Evans  
dans le *Guardian*. Lorsque – de  
guerre lasse – le vieux président  
Hindenburg consent enfin à le  
nommer chancelier en janvier  
1933, le dictateur commence donc  
par se montrer légaliste. Et, pen-  
dant quelques mois, Hitler laisse  
libre cours à la justice allemande.  
Une justice très sourcilieuse vis-à-  
vis des abus du pouvoir politique,  
car marquée, écrit l'auteur, par « le  
printemps terrible de  
1919, durant lequel le  
système judiciaire a  
vacillé [...] plongeant  
l'Allemagne dans un  
bain de sang ». (Au  
printemps 1919, le  
gouvernement alle-  
mand avait envoyé la  
troupe pour réprimer  
des grèves massives  
dans la Ruhr.)  
Ce souci des appa-  
rences ne durera pas,  
et la justice va bientôt  
céder le pas à la force.  
Le théâtre de l'affron-  
tement fondateur est  
une usine désaffectée  
dans un joli petit vil-  
lage bavarois proche  
de Munich : Dachau.  
Dès le printemps  
1933, Joseph Hartin-  
ger, substitut du pro-  
cureur de Bavière à

Munich, décide d'ouvrir une  
enquête criminelle à la suite de  
quatre décès suspects : les vic-  
times – juives, communistes, ou  
les deux à la fois – ont été tuées  
lors d'une prétendue tentative  
d'évasion.

La justice bavaroise n'est pas fon-  
cièrement libérale, mais elle a déjà  
eu maille à partir avec Adolf Hitler,  
qu'elle a envoyé en prison après sa  
tentative de coup d'État en 1923.  
Quant à la police de Munich, elle  
a infiltré le parti nazi pendant sa  
période de gestation et elle entretient  
une solide méfiance vis-à-vis  
des SA et des SS. Cela commence  
donc comme une enquête normale  
dans un pays normal.

Mais les choses se gâtent quand  
les nazis s'emparent en avril 1933  
du gouvernement de Bavière :  
Hans Frank, l'avocat du parti,  
devient ministre de la Justice ; et  
le camp de « détention de protec-  
tion » de Dachau est confié aux SS  
pour qu'ils y peaufinent leurs  
méthodes. La police bavaroise y  
est interdite de séjour, tandis que  
s'y multiplient les « tentatives  
d'évasion »...

Hindenburg, encore président de  
ce qui est encore une république,  
proteste en vain contre le sort  
réservé aux anciens combattants  
juifs, puis lâche prise. L'opinion  
internationale proteste (la statue  
d'Hitler au musée de Mme Tus-  
saud à Londres est badigeonnée de  
sang). Mais, comme le résume  
l'auteur, les nazis « ne sont plus  
des intrus dans le système : ils sont  
devenus le système ». Le travail du  
substitut Hartinger est évidem-  
ment suspendu. Muté, le magistrat  
disparaît de la scène juridique.  
Mais pas pour toujours. En 1947,  
l'infructueux dossier d'inculpa-  
tion des SS de Dachau ressurgit  
miraculeusement. Confiée au  
major Warren Farr, l'un des pro-  
cureurs du tribunal de Nurem-  
berg, l'enquête avortée de 1933  
connaîtra une spectaculaire résur-  
rection. C'est elle qui permettra en  
effet de fonder juridiquement la  
notion de la responsabilité collec-  
tive des SS, en confirmant, écrit  
l'auteur, « que l'engagement dans  
la SS était volontaire, et que la ter-  
reur faisait partie intégrante de sa  
mission ». □



Après l'arrivée des nazis au pouvoir en 1933, le camp de « détention et de protection » de Dachau (ici en 1938) fut confié aux SS pour qu'ils y peaufinent leurs méthodes. © AKG